

<p>Label E3D Critères de la <a href="#">circulaire du 24 septembre 2020</a></p>	<p><b>Identification du territoire :</b> <b>Ecoles et établissements concernés :</b>  <b>Ville :</b> <b>Département :</b></p>	<p><b>Jury :</b> .....</p> <p>.....</p>
---	---	---

Libellé	Explicite Oui / Non
<b><u>Circulaire du 24 septembre 2020</u> au bulletin officiel n° 36</b>	
<b>1. Territoire engagé</b>	
Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place <b>en lien avec des ODD</b> et en articulation avec les enseignements.	
Un <b>diagnostic global</b> et des <b>recommandations</b> sont dressés par les <b>chefs d'établissements et leurs comités d'EDD</b> .	
<b>Création d'un comité EDD de territoire.</b>	
Les <b>collectivités territoriales</b> concernées sont engagées.	
Au <b>moins deux structures du réseau</b> sont labellisées <b>E3D</b> .	
<b>2. Territoire apprenant</b>	
Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent <b>en place de façon coordonnée</b> .	
Le <b>comité EDD du territoire</b> assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.	
La <b>formation à l'EDD des personnels du territoire</b> se met en place progressivement et les <b>éco-délégués</b> des différents établissements <b>travaillent ensemble (FIL/ALP)</b> .	
Des <b>partenariats pérennes et structurants</b> existent sur le territoire.	
Des <b>actions de communication et de valorisation</b> des actions menées sont mises en place, <b>en coordination avec les collectivités</b> territoriales de rattachement.	
<b>Au moins la moitié des structures scolaires</b> sont labélisées <b>E3D</b> sur le territoire.	
<b>3. Territoire durable</b>	
Des projets et actions d'EDD <b>remarquables, coordonnés et transférables</b> sont organisés sur le territoire.	
Les <b>éco-délégués</b> y sont des acteurs engagés et centraux, qui <b>peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales</b> .	
Le territoire propose un <b>parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée</b> .	
Une <b>modification globale du fonctionnement des écoles et établissements</b> du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.	
Une <b>éthique du développement durable sur le territoire</b> se met en place par exemple sous la forme de <b>l'adhésion à une charte</b> .	
Une <b>stratégie de pérennisation de la démarche</b> est établie avec les <b>partenaires institutionnels locaux</b> .	

<p><b><u>Bilan des deux phases :</u></b></p> <p>.</p>	
<p><b>Proposition du niveau pour la labellisation E3D de territoire :</b></p>	

**Pour l'équipe de labellisation**  
**Sous couvert de Monsieur le recteur de Lyon**  
**La cheffe de mission académique EDD-S, ou sa/son représentant/e,**